



Validations plans d'une construction par un architecte

Par **tofas**, le **10/03/2009** à **20:07**

Bonjour, nous sommes en train de réaliser un projet d'extention via un "maître d'oeuvre en bâtiment". La superficie globale (existant + construction) du SHON atteint 228 m². Notre maître d'oeuvre (qui a tout fait pour l'instant = étude préalable, conception des plans, rédaction appels d'offres aux artisans, consultation et dépouillements desdits devis et actuellement démarches administratives pour le dépôt du Permis de construire) nous signifie que les PLANS doivent être validés par un ARCHITECTE puisque le SHON est > à 170m². Cela est-il vrai ? Cela nous coûte la modique somme de 1200 € ! Ce prix est-il raisonnable ? Merci de votre réponse. Bien cordialement
Mr et Mme VENET Christophe